



BREVET NATIONAL de SECURITE et de **SAUVETAGE AQUATIQUE :** (B.N.S.S.A.) Recyclage quinquennal

Le titulaire du B.N.S.S.A. qui souhaite prolonger la validité de son diplôme est soumis, **tous les cinq ans**, à une vérification de maintien des acquis, comprenant les seules épreuves parcours de sauvetage de 100 m et assistance à personne en difficulté.

La validité de cinq ans du BNSSA, ainsi que celle de l'attestation de validation de maintien des acquis, s'entend d'année à année (année d'obtention plus cinq) et non pas de date à date.

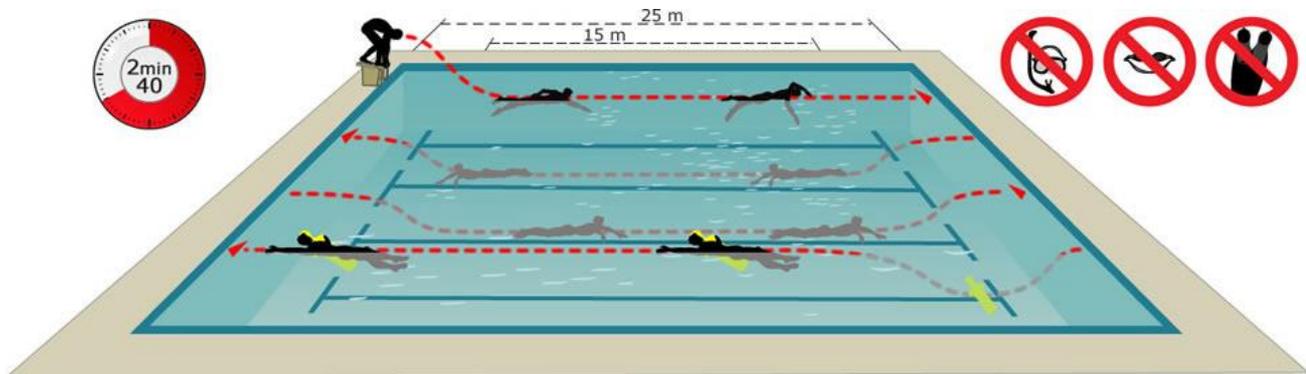
Si la date de 5 ans est dépassé, il vous sera quand même possible de passer l'examen.

L'examen se passe à l'issue d'une session de recyclage qui peut se faire sous forme de stage ou de période isolée.

Cette session ou période permet aux candidats de réactualiser leurs connaissances sur toutes les matières du programme.

Tests de contrôle Parcours de sauvetage de 100 m : Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- ↳ un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface
- ↳ deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui
- ↳ une plongée dite en canard, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.



Assistance à personne en difficulté

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- ↳ le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord
- ↳ la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime
- ↳ le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel
- ↳ après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt, le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Les titulaires ajournés sont invités par écrit à repasser les tests sous peine de pouvoir exercer réglementairement une activité de surveillance.